



Dispensé de timbrage

TOULON CTC



PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Déposé le
20 novembre 2015

Massacre à Paris, la FSU solidaire des victimes et de leurs proches

La FSU condamne et appelle à faire preuve d'unité et de détermination pour défendre la démocratie et les libertés.

Après le drame et l'horreur du massacre qu'a connu Paris cette nuit et qui a fait plus de cent vingt morts et plus de deux cents blessés, la FSU présente ses condoléances aux familles et amis des victimes. Elle assure toutes les personnes touchées par ce drame de son soutien et de sa solidarité.

Après les attentats de Charlie Hebdo et de l'hypercasher en début d'année, le pays est une nouvelle fois touché par des attentats terroristes effroyables que la FSU condamne avec la plus grande fermeté. Elle tient à exprimer l'horreur que lui inspire ces actions meurtrières. Les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité sont touchées de plein fouet par ces actes barbares qui ont frappé au hasard un vendredi soir en plein Paris. C'est tout le pays qui est atteint dans les valeurs qu'il représente mais

aussi dans sa cohésion, son vivre ensemble. Les auteurs de ces actes visent en effet à installer la peur, l'opposition des citoyens entre eux, la stigmatisation d'une partie d'entre eux. La FSU appelle à l'inverse de cela à faire preuve d'unité et de détermination pour défendre la démocratie et les libertés.

Le gouvernement vient d'annoncer des mesures de sécurité d'urgence. Mais il s'agit aussi de prendre, au plan national comme sur la scène internationale, les mesures qui permettront de retrouver le chemin de la paix et de préserver et conforter les démocraties.

Le mouvement syndical doit se rassembler pour faire face à cette situation, comme il l'a fait en janvier dernier en s'appuyant sur son appel unitaire "Vivre ensemble, Travailler ensemble" rédigé en février dernier. La FSU prend les contacts en ce sens.

Sommaire

Page 1 Édito.
Page 2 Action, CDEN, solidarité CGT.
Page 3 Entrevues IEN Draguignan et St Paul.
Page 4 CAPD 3 novembre.
Page 6 Stages et RISTT.
Page 7 Congrès FSU, DSY.
Page 8 Tribunal administratif.

Directeur de publication : André TOUVIER
Mensuel : n° 279
Prix au numéro : 0,76 €
N° de commission paritaire : 0 515 S 07337
Imprimé par Marim Imprimerie Toulon

Section départementale du SNUipp
Immeuble Le Rond Point

Av. Curie 83160 LA VALETTE
Tél : 04.94.20.87.33 Fax : 04.94.20.87.34
E-mail : snu83@snuipp.fr Site : <http://83.snuipp.fr>



Après la grève le 8 octobre, poursuivons !

Recruter 20 000 enseignant-es supplémentaires dans les écoles, c'est possible si on baissait d'à peine plus de 1% les réductions fiscales faites aux entreprises : on attend quoi ?



Dans le cadre de la journée de grève interprofessionnelle du 8 octobre dernier, le SNUipp-FSU a réaffirmé que l'École, et plus généralement les Services Publics, ne sont pas un coût mais un investissement parce qu'ils permettent de construire une société plus juste et plus solidaire. Le choix du gouvernement de réduire de 50 milliards le budget de l'Etat a des conséquences très concrètes sur l'école. En effet, les postes prévus dans le budget 2016 compenseront à peine l'augmentation du nombre d'élèves et ne permettront donc pas d'améliorer leurs conditions d'apprentissage.

Pourtant notre pays a les moyens d'avoir une politique éducative ambitieuse à même de lutter contre les inégalités scolaires et de permettre la réussite de tous les élèves. Il serait par exemple possible de recruter 20 000 enseignants supplémentaires dans les écoles, si on baissait d'à peine plus de 1% les réductions fiscales faites aux entreprises, et qui n'ont pas d'incidences réelles sur la création d'emplois. De quoi réellement améliorer les conditions d'enseignement des élèves en baissant les effectifs des classes et assurer le remplacement des enseignants absents. De quoi aussi reconstituer des réseaux d'aides dotés d'enseignants spécialisés pour mieux combattre l'échec scolaire et améliorer la formation continue des enseignants. Par ailleurs, les dotations versées par l'Etat aux communes sont en baisse très importante. Cela aura des répercussions négatives sur l'école : entretien, rénovation ou construction des locaux scolaires, achat de mobilier, de matériel pédagogique et de fournitures, équipement informatique... ou encore sur le nombre de sorties scolaires possibles comme sur le nombre d'intervenants sportifs ou culturels dans les classes et d'ATSEM en maternelle. Cela a déjà des conséquences sur les familles avec, dans trop de communes, l'augmentation des tarifs de la restauration scolaire et des activités périscolaires. Oui, l'école mérite bien mieux que l'austérité !

Solidarité avec les 14 de Toulon !

Le SNUipp-FSU du Var apporte son soutien aux militant-es de la CGT du Var.

Le 8 octobre dernier, lors de la manifestation à Toulon, une coupure de courant, décidée par les personnels en AG dans le cadre du préavis de grève, a eu lieu. Depuis 14 syndicalistes de l'énergie 83 ont fait l'objet d'une convocation le 16 novembre par la police pour y être entendus. Un rassemblement de soutien a eu lieu. Le SNUipp-FSU du Var dénonce la criminalisation de l'action syndicale, exige l'arrêt des poursuites et apporte son soutien aux militant-es concerné-es.



Rentrée 2015 dans les écoles du Var : le gouvernement doit revoir sa copie !

Dans le Var, il manque près de 200 postes d'enseignants et 54 classes pour rejoindre la moyenne nationale !

Faire réussir tous les élèves constitue notre engagement quotidien et c'est la mission qui nous est confiée par la Nation. Depuis plusieurs années, nous attendons des moyens concrets pour répondre à cette ambition, mais sur le terrain nous n'en voyons pas la couleur, bien au contraire... Il est temps de traiter les vrais enjeux de l'école publique. Pour cela, il faut impérativement améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail de personnels avec des créations de postes à la hauteur des ambitions.

Dans le Var, pour atteindre la moyenne nationale en nombre d'élèves par classe, il manque 54 classes !

De plus, alors que l'an dernier, en moyenne, par jour, 130 enseignant-es absent-es n'étaient pas remplacé-es, l'administration a abondé de seulement 11 postes le contingent d'enseignant-es remplaçant-es. C'est très insuffisant ! Nous rappelons également dans ce constat qu'il manque, dans le Var, environ 45 postes d'enseignant-es spécialisé-es.

Le Comité technique départemental du 15 octobre, (9 FSU, 4 Unsa, 1 Fo, 2 Snacl) a fait le point sur la rentrée. Dans le Var, il manque près de 200 postes d'enseignants ! Le gouvernement annonce que l'école primaire est une priorité nationale. Le constat de rentrée montre bien que nous sommes loin du compte : à la rentrée 2015, dans le Var, 409 élèves supplémentaires sont arrivés dans des classes déjà bien chargées. Le résultat du travail de l'administration est le suivant : sur tout le département, on compte 2 classes en moins dans les écoles maternelles et seulement 4 classes supplémentaires en élémentaire par rapport à l'an dernier.

Pour le SNUipp-FSU le compte n'y est pas ! La diminution des effectifs par classe, la scolarisation des enfants de moins de trois ans, le renforcement conséquent des moyens de remplacement et de l'aide aux élèves présentant des difficultés sont aujourd'hui des nécessités incontournables. C'est l'une des raisons pour lesquelles le premier syndicat de la profession appelle à une première journée nationale d'action, le 8 octobre.



Cédric TURCO Adj. Elem. Hugo La Seyne
Florence DE CARLO Adj. Elem. Pagnol Dragulignan
Christophe LUQUET Directeur hôpital jour Cogolin
Julien GIUSIANO TRS élém. Mistral Sollies Pont
Marie-Pierre BURLANDO Primaire Entrecasteaux



Vie syndicale

Le SNUipp-FSU a rencontré le nouvel IEN de la circonscription de Draguignan.

Compte-rendu du SNUipp-FSU.

Après avoir présenté le SNUipp-FSU du Var, nous avons très vite abordé la situation de la circonscription de Draguignan.

M. Gilles nous a dit avoir procédé à des entretiens avec les quatre collègues inspecté-es par l'IEN précédente et dont les rapports ont été perdus. Le SNUipp-FSU a dénoncé ce manque de sérieux de l'Institution et a signalé qu'il interviendrait à la prochaine CAPD.

Le SNUipp-FSU a ensuite évoqué sa méthode de travail autour de la carte scolaire. L'IEN accepte de recevoir les élu-es du SNUipp-FSU afin de recenser les situations à étudier et rendez-vous est donc pris pour janvier prochain.

L'IEN s'est dit favorable à une éventuelle fusion des écoles Ferry de Draguignan. Nous avons rappelé que ce type d'opération ne saurait se réaliser sans l'accord des conseils d'écoles et que le SNUipp-FSU était opposé à ces choix qui, dans la quasi totalité des cas, entraînent des fermetures de classes dans les années qui suivent.

La situation des écoles Marronniers, Pasteur et Mistral a aussi été abordée. Un travail est mené a priori avec la municipalité pour une nouvelle répartition des classes dans ces écoles mais l'IEN annonce ne rien vouloir faire sans consulter les personnels. Le SNUipp-FSU sera extrêmement vigilant à ce

que ce soit le cas.

L'IEN a tenu à aborder son mode de gestion de la circonscription, nous signalant notamment ne pas demander de tableaux de recensement d'heures. Cependant il a souligné l'obligation d'effectuer les APC. Il entend dès à présent mettre en place des conseils de cycle 3 (nouvelle mouture) tels qu'ils seront à la rentrée prochaine : CM1/CM2/6ème. Ces réunions seront convoquées dans les écoles => les collègues enseignant-es de collège seraient invité-es à se déplacer. Aucun remboursement de frais de déplacement n'est prévu.

Le SNUipp-FSU a rappelé que ces heures devaient impérativement être comptées sur les 108h et qu'il n'était pas question de voir les collègues effectuer des réunions CM1/CM2/6ème d'une part, et CE2/CM1/CM2 d'autre part. L'IEN en appellera "au bon sens des collègues". Le SNUipp-FSU interviendra le cas échéant. N'hésitez pas à nous contacter si besoin.



Françoise DENIS Julien GIUSIANO



Syndiquez-vous

au SNUipp-FSU !

Paie

de votre cotisation

en 1 seule fois,

pensez à opter

pour le paiement en

ligne !

<https://adherer.snuipp.fr>

Vie syndicale

Le SNUipp-FSU a rencontré la nouvelle IEN de la circonscription de St Paul.

Compte-rendu de l'entrevue du 15 octobre dernier.

Après avoir présenté le SNUipp-FSU du Var, vos représentants ont abordé la question des RASED, stipulant que ni le soutien de l'époque ni les APC ne pouvaient remplacer l'absence de RASED. Concernant la direction d'école, le SNUipp-FSU a pointé la surcharge croissante de travail pour les personnels, insuffisamment prise en compte par l'administration. Le SNUipp-FSU a rappelé qu'en matière de formation, le présentiel ne saurait être totalement remplacé par de la formation à distance, par exemple. Pour ce qui est du remplacement, le syndicat a rappelé sa farouche opposition à l'embauche de personnels précaires, recrutés à Pôle emploi, comme le prévoit l'Inspecteur d'Académie. L'IEN a reconnu que l'arrivée de personnels non formés nécessiterait un effort particulier d'encadrement dans un contexte déjà difficile pour la formation...

Le retard dans le retour des rapports d'inspection a été abordé. D'autres sujets

ont suscité des échanges, comme les relations avec les mairies, les rythmes scolaires ou encore la laïcité.

Concernant la circonscription, le SNUipp-FSU a questionné l'IEN au sujet des classes transplantées. L'IEN a fait savoir que, selon le nombre d'élèves qui refuseraient de partir, elle émettrait un avis défavorable, charge à l'IA de trancher au cas par cas.

Le cas des classes de voile a également fait l'objet d'interrogation ; l'IEN a précisé qu'elle se rendrait elle-même sur la nouvelle base nautique du Lac de Saint Cassien afin de vérifier si la structure présentait toutes les garanties nécessaires à l'accueil de groupes scolaires (le problème de tentes destinées à faire office de salles de classe a notamment été évoqué), pour le centre des Issambres le problème semblerait résolu dans la mesure où les classes pourraient s'y rendre à la demi-journée mais cela engendre un surcoût important.

Pour ce qui est des collègues remplaçants qui effectuent un service de Titulaires de secteur, l'IEN dit avoir sollicité les services de l'IA afin de s'assurer que l'ISSR (indemnité de remplacement) leur soit bien versée en tant que titulaires mobiles. Le SNUipp-FSU interviendra le cas échéant. N'hésitez pas à nous contacter si besoin.



Chloé

BONNEUIL Manu TRIGO

CAPD du 3 novembre : compte-rendu

Suite du Mouvement 2015 et questions diverses.

Mardi 3 novembre s'est réunie la CAPD du Var à Toulon (10 élu-es sur 10 du SNUipp-FSU, 6 sur 8 du Se et 1 sur 2 du Sne qui n'est pas intervenu dans les débats).

Après lecture des déclarations liminaires, des procès verbaux de précédentes CAPD ont été validés. L'IA a informé la CAPD que Madame Mounié, IEN de La Seyne, remplacerait Madame Fetnan (mutée) parmi les IEN siégeant en CAPD.

P.E. 2015/2016	
Echelon	Barème dernier promu
5 GC	16.333
6 GC	20.833
6 choix	20.333
7 GC	24.833
7 choix	24.333
8 GC	28.733
8 choix	28.333
9 GC	32.333
9 choix	34.333
10 GC	43.844
10 choix	39.083
11 GC	52.211
11 choix	49.253

Promotions (passage d'échelon)

Les promotions des instituteurs et des PE 2015/2016 ont été validées.

Le SNUipp-FSU a demandé que la CAPD de l'an prochain soit avancée le plus possible afin que les collègues promu-es en début d'année scolaire puissent voir leur salaire mis à jour rapidement. Pour cette année, les mises à jour et éventuels rattrapages seront effectués sur le salaire de décembre.

Le SNUipp-FSU est intervenu concernant la situation d'un collègue qui, ayant intégré le Var, a vu sa promotion non prise en compte.

Situation des institutrices/instituteurs

Le SNUipp-FSU est intervenu une nouvelle fois concernant le cas d'un collègue instituteur, seul dans son échelon (il reste 82 institutrices dans le Var) et donc condamné à attendre l'ancienneté à chacune de ses promotions. L'IA s'est engagé à réunir un groupe de travail consacré au barème départemental, les modalités d'avancement étant cadrées nationalement. Il a rappelé que les services de l'inspection sont à disposition pour étudier les cas particuliers de chaque collègue. Le SNUipp-FSU effectue aussi ses calculs de vérification, n'hésitez pas à solliciter le syndicat.

Hors classe

Une nouvelle fois, l'IA a fait parvenir aux syndicats Se et Sne les informations concernant les promotions des collègues étant à la hors classe. Le SNUipp-FSU a rappelé les textes en vigueur qui stipulent que seuls les élu-es Hors classe (Daniel MADIE et Manuel SAMPAIO, du SNUipp-FSU) peuvent bénéficier de l'envoi de ces documents. L'IA a reconnu son « erreur » et s'est engagé à respecter le texte l'année prochaine...

Ineats : encore 16 postes vacants !

6 ineats ont été effectués sur les 20 accordés et 2 collègues varois reprennent du service. Pas de quoi couvrir tous les besoins et 16 postes restent toujours vacants dans le Var. Le SNUipp-FSU a souligné le problème posé par l'accord d'ineat courant septembre alors que la plupart des IA refusent d'accorder des départs (exeat) après la rentrée. L'IA s'est justifié en invoquant l'ouverture tardive de la liste complémentaire du concours et la difficulté à trouver des lieux d'implantation pour ces nouveaux stagiaires (postes d'adjoints). Selon lui, la situation du Var « a été prise en compte mais pas à la hauteur des besoins ». Par ailleurs, le remplacement va rapidement poser problème et le DASEN prévoit un recrutement de contractuels, dénoncé par le SNUipp-FSU.

Remplacement dans le spécialisé

L'IA a demandé à chaque IEN d'identifier parmi les Titulaires Remplaçants un personnel pour le remplacement dans le spécialisé. Le SNUipp-FSU a obtenu gain de cause concernant la situation d'un TR désigné par son IEN et non volontaire : ce collègue n'ira pas effectuer de remplacement dans l'ASH. Le SNUipp-FSU a demandé que seul-es les collègues volontaires puissent exercer dans l'ASH.

Inscriptions CRPE

- > Concours externe : 2162 (2871 l'an dernier)
- > Concours externe spécial : 11 (5 l'an dernier)
- > 3ème Concours externe : 548 (338 l'an dernier)
- > 2nd Concours externe : 225 (171 l'an dernier)
- > Externe privé : 256 (210 l'an dernier)
- > P privé : 26 (18 l'an dernier)
- > Bénéficiaire Obligation Emploi (handicap) : en attente

Modalités de paiement des indemnités de déplacement (maîtres formateurs, RASED....)

Un enseignant des Alpes Maritimes est allé au Tribunal Administratif pour dénoncer les enveloppes budgétaires. L'académie a été obligé de se mettre en conformité avec le texte. Par voie de conséquence les indemnités sont versées aux frais réels, sauf communes limitrophes si, comme l'a fait préciser le SNUipp-FSU, ces communes sont desservies par des transports en commun. Le texte ne fait aucune référence à la notion d'agglomération. Un courriel va être envoyé par l'IA à toutes les circonscriptions pour éclaircir cette procédure. Les enseignants choisiront soit leur résidence administrative soit familiale (dans le texte), ce qui modifie les pratiques actuelles dénoncées par le SNUipp-FSU puisque les services choisissent systématiquement la résidence la moins avantageuse financièrement pour les collègues.

TR affecté-es sur des postes d'adjoint-es vacant-es

L'IA a annoncé que le versement de l'ISSR (indemnité de remplacement) serait étudié au cas par cas par la gestionnaire, les remplacements à l'année ne donnant pas lieu au versement de cette indemnité. Le SNUipp-FSU a rappelé que sur des postes vacants, la date effective du remplacement est celle de la rentrée scolaire des élèves. Par conséquent, la pré-rentrée s'effectue dans les locaux de l'IEN, les collègues concerné-es ont donc bien droit aux indemnités. L'IA a validé cette modalité de calcul.

GEVA-sco et élèves en situation de handicap

D'après l'IEN-ASH, les enseignant-es référent-es sont formé-es et peuvent informer au sujet de ce document électronique (PDF inscriptible). Selon l'IA, la MDPH annonce une augmentation de 9% des dossiers cette année. Le Var est le 3ème département en termes de demandes MDPH pour 1000 habitants.

Jours de formation plus longs que les jours de service en classe

L'IA refuse le rattrapage ou la prise en compte des heures effectuées en trop, distinguant le métier et la formation. Le SNUipp-FSU a vivement contesté cette interprétation. Le SNUipp-FSU appelle les collègues à quitter la formation à l'heure de service prévue s'ils étaient à l'école.

Stages nationaux

21 candidat-es mais aucun départ pour raison budgétaire.

Nouvelle carte des circonscriptions

L'IA souhaite diminuer « le nombre d'IEN par collège ». Un redécoupage est à l'étude. Le SNUipp-FSU a demandé que l'expertise des élu-es du personnel puisse être prise en compte. Un groupe de travail se réunira.

PFSE, frais réels et indemnités

Le SNUipp-FSU a demandé le report pour les stagiaires de la date pour le choix entre frais réels et l'Indemnité Forfaitaire de Formation, le calendrier de l'ESPE étant encore incomplet. Si le calendrier n'est pas encore finalisé les demandes seront traitées jusqu'à fin novembre. Les PFSE ayant perçu l'IFF et optant finalement pour les frais réels devront rembourser l'indemnité de 1000 euros.

Plan Académique de Formation

Le SNUipp-FSU est revenu à la charge pour demander la réunion annuelle du Conseil départemental de formation prévue par les textes. Le recteur a refusé sa tenue, arguant que la formation était académique. Le SNUipp-FSU a obtenu que les départs en stage pour les collègues varois soient examinés par la CAPD du Var. Par ailleurs, concernant l'absence de précisions au sujet des stages annoncés dans le PAF, l'IA a fait valoir que le rectorat demandait de connaître en février les stages pour l'année scolaire suivante, ce qui le met en difficulté pour anticiper les lieux retenus par exemple.

Modalités de formation pour les personnels faisant fonction de directrice/directeur

Le SNUipp-FSU a fait remonter l'absence de formation pour certains personnels. L'IA a répondu qu'un dispositif existe pourtant et que le stage a déjà eu lieu. Les personnels n'ayant pas bénéficié de cette formation pourront rejoindre une session en cours d'année destinée aux directrices/directeurs titulaires.

Information des ancien-nes instituteurs/trices concerné-es par l'âge limite d'exercice

Le SNUipp-FSU est intervenu pour alerter sur la perte des services actifs pour certains personnels n'ayant pas été informés de la possibilité de prolonger leur carrière afin d'en bénéficier. L'IA s'est engagé à informer les personnels concernés. Deux cas ont été soumis aux services de l'IA, dans l'attente d'une réponse.

Validité circulaire 108 heures de l'EN de Sanary (temps partiels, droit syndical)

Interpellé par le SNUipp-FSU, l'IA a précisé qu'il s'agissait d'une proposition et non d'une obligation. Le SNUipp-FSU a demandé l'envoi d'un erratum suite à cette modification d'objet.

Retard des retours de rapports d'inspection

Questionné par le SNUipp-FSU, l'IA confirme que des retards sont pris à chaque étape : IEN, IA adjointe, IA, retour IEN avant envoi aux collègues. Il demande une amélioration des délais. Les rapports de l'an passé sont partis de la DSDEN début octobre. Le SNUipp-FSU a rappelé que les délais fixés par la circulaire de 1983 n'étaient pas du tout respectés... Enfin, l'IA a répondu au SNUipp-FSU que la situation des 4 collègues dont les rapports ont été perdus est résolue.

Courrier de l'EN de La Garde

Le SNUipp-FSU a dénoncé un courrier de l'EN de La Garde menaçant une collègue de la circonscription. Ce courrier a d'ailleurs été envoyé au ministère. L'IA affirme qu'il ne s'agissait pas de menaces et qu'il n'y aura aucune incidence pour la collègue concernée.

Possibilité de passer la liste d'aptitude direction d'école depuis l'étranger

Le SNUipp-FSU a mis à l'étude la demande d'un collègue exerçant à l'étranger et souhaitant passer la liste d'aptitude direction d'école dans le Var. L'IA a répondu que si le collègue ne pouvait pas se déplacer d'ici là, un entretien par visio-conférence était possible.

Mairie du Muy et sorties scolaires

Le SNUipp-FSU est intervenu pour contester les pratiques de la mairie du Muy qui émet des avis sur les projets pédagogiques avec sortie en bus engageant les écoles de cette commune. Pour le SNUipp-FSU, les rôles de chacun doivent être respectés. D'après l'IA, l'EN a rappelé au maire dans un courrier daté du 1er octobre qu'il ne lui appartenait pas de juger de la pertinence pédagogique d'un projet.

Licenciements et non-renouvellements des stagiaires

3ème CAPD que le SNUipp-FSU demande la même chose. L'IA dit avoir sollicité la Division des Examens et Concours du rectorat pour avoir les documents mais sans succès pour le moment. Un manque de considération et de transparence affligeant...

Droit syndical

Le SNUipp-FSU a contesté la tentative de l'EN de St Paul qui entend limiter la participation des collègues à un stage de formation syndicale (4 collègues sur 12 dans la même école). Selon l'IA, si les élèves peuvent être accueillis, il n'y aura pas d'opposition.

Nouveaux projets d'école

L'IA a envoyé un diaporama dans les circonscriptions. Le délai est porté en juin 2016 pour rendre les nouveaux projets. L'information n'est pas arrivée dans toutes les écoles.

Mairie de la Seyne et « indemnités classes transplantées »

Le maire de la Seyne a saisi l'IA concernant le versement d'une indemnité par la mairie aux enseignant-es de la commune qui encadrent des classes transplantées. Selon l'IA, la mairie peut refuser de verser cette indemnité. Pour le SNUipp-FSU, le versement correspond au temps d'encadrement de la pause méridienne puisque les élèves mangent sur place sous la surveillance des enseignant-es.

Contactez le SNUipp-FSU pour avoir plus d'informations sur les points abordés.



Julien GIUSIANO
TRB élém Mistral
Solliès Pont



Sylvie BOURRELY
Mater Gd chène
Rocbaron



Emmanuel TRIGO
Elém Carnot
Toulon



Isabelle JOUAS
Mater Font Pré
Toulon



Manuel SAMPAIO
RASED
St Maximin



Marie-Pierre BURLANDO
Primaire
Entrecasteaux



Virginie JACQUET
Elém La Florane
Toulon



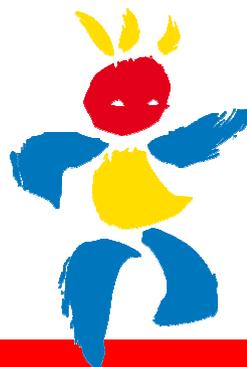
Clément KERIEN
TRB
GAREOULT



Sandra LICATESI
Dir Mat Mignoné
LA GARDE



Daniel MADIE
Dir élém Muraira
Toulon



Syndiquez-vous au SNUipp-FSU !

S'informer, débattre, construire, agir,

ne restons pas isolé-e !

Participez aux réunions d'information

Le SNUipp-FSU organise des réunions ouvertes à tous, sur le temps de travail. On nous rappelle sans cesse nos devoirs, rappelons nos droits à l'administration !

Une attestation de présence sera remise à chaque participant permettant de déduire ce temps des 108 heures.

A l'ordre du jour : Bilan de la rentrée dans le Var et en France, actualité générale, réactions dans vos écoles et suites à donner. Questions / réponses .

Vous pouvez participer à 3 réunions de votre choix dans l'année dont une sur le temps de classe.

**A envoyer à l'IEN
48 heures avant la réunion**

Modèle de lettre à l'IEN

NOM / Prénom :

Ecole :

à M(Mme) l'Inspecteur (trice) de l'Education Nationale, Circonscription de

En application des dispositions du décret 82-447 du 28 mai 82 modifié par l'arrêté du 29 août 2014 relatif à l'exercice du droit syndical, j'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion d'information syndicale organisée par le SNUipp/FSU, le à

Date, Signature

Lundi 30 novembre : Elém. Jean de Florette St Cyr à 17h

Mercredi 2 décembre : Elém. Brue Auriac 8h30-11h30

Mercredi 2 décembre : Elém. Eucalyptus Fréjus 8h30-11h30

Jeudi 3 décembre : Elém. Jean de Florette St Cyr 14h-17h

Mercredi 9 décembre : Elém. Jaurès 1 Cuers 8h30-11h30

Jeudi 10 décembre : Ecole les Censiés Brignoles à 17h

Modèle de lettre aux parents d'élèves

Madame, Monsieur,

Les droits relatifs à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique prévoient une heure mensuelle d'information syndicale sur le temps de travail (Décret N° 82447 du 28.5.82 modifié par l'arrêté du 29 août 2014).

Les enseignants ne sauraient être écartés de ce droit reconnu par ailleurs pour tous. Ce droit prend dans les écoles la forme de 3 demi- journées par an.

Pour cette année scolaire, une demi- journée aura lieu le

Votre enfant n'aura donc pas classe ce jour-là.

Soyez persuadés que nous utiliserons ce temps à analyser au mieux les moyens de construire une école de qualité, assurant à tous le meilleur avenir.

Signature

Prochains stages du SNUipp-Var

Ecole publique, école privée : un choix de société

Au lycée Janetti de Saint-Maximin

Jeudi 21 janvier

avec Nico Hirtt

INSCRIPTION AVANT LE 21 DECEMBRE

Préparer sa retraite

Au siège du SNUipp à La Valette

calcul pension, revendications retraités-es

lundi 25 janvier

INSCRIPTION AVANT LE 25 DECEMBRE

Prévision des stages à venir (Les précisions sur les lieux seront publiées ultérieurement).

La formation initiale et continue

À La Seyne, en mars (date à préciser)

Avec Sylvain Broccolichi

L'immigration, une chance pour l'école de la république

À l'Université de La Garde le 1er avril 2016

Avec Marie-Rose Moro

Syndicalisme et politique

(Lieu à définir, en juin)

Avec Karel Von

Comprendre sa carrière

Jeudi 24 mars à Toulon avec des élu-es du SNUipp en CAPD

Les stages syndicaux sont ouverts à toutes et tous. Inscription un mois à l'avance. Chaque enseignant-e a droit à 12 jours de stage par an.

La FSU en congrès

Le congrès national se réunira en février 2016. Il sera préparé par un congrès départemental en décembre à La Garde.



2016 sera l'année du 8ème Congrès de la FSU qui se tiendra au Mans du 1er au 5 février. Comme tous les trois ans, il réunira les représentant-es de tous les syndicats nationaux (dont le SNUipp) et de chaque section départementale de la FSU pour définir les grandes orientations et les mandats de la fédération. Un site y est consacré :

<http://www.fsu.fr/-Congres-du-Mans-2016-.html>

Le congrès départemental se réunira les 14 et 15 décembre à l'université de La Garde. Il sera l'occasion d'apporter des contributions à l'élaboration des textes nationaux.

Les adhérent-es du SNUipp sont appelé-es à voter du 5 novembre au 26 novembre 2015 à l'aide du matériel qui a été envoyé à leur domicile.

Deux votes sont à exprimer sur le même bulletin :

- **Un vote d'orientation** (plusieurs listes proposent leurs choix prioritaires pour les 3 ans à venir de l'orientation de la FSU)
- **Un vote sur le rapport d'activité national de la FSU** (originalité : plusieurs choix sont proposés pour commenter tel ou tel aspect du bilan de la FSU. Cette formule permet à chacun d'aller au-delà et de nuancer un simple vote en « pour » ou « contre » le rapport d'activité).

Le SNUipp appelle les adhérent-es du syndicat à participer au vote dès réception du matériel de façon à faire entendre le point de vue d'un maximum d'entre nous.

Adhérent-es du SNUipp : participez à la vie du SNUipp et de la FSU en votant du 5 au 26 novembre 2015 !

Métier

Le 10/10, c'était la journée des Dys

Dans le Var, une conférence organisée par la FCPE a fait le point sur la question. Le point de vue d'une enseignante en Clis Dys à Toulon.

En France on considère généralement que 4 à 5 % des élèves d'une classe d'âge sont dyslexiques, 3 % dyspraxiques, et 2 % dysphasiques. En réalité, aucune étude fiable ne donne un chiffre des troubles dys en France. Cependant des classes expérimentales ont été créées depuis 2008.

Ci-dessous le point de vue de Mélanie Lefol, enseignante en Clis dys à Toulon.

Peux-tu faire l'état des lieux des Clis dys dans le Var ?

Lorsque la Clis-dys de Toulon a été créée, il s'agissait d'accueillir seulement des élèves ayant des Troubles Spécifiques des Apprentissages (TSA). Ensuite, deux autres Clis-dys ont été créées, au Muy puis à Saint-Maximin. Ces classes étant des Clis 1, leurs enseignant-es doivent être titulaires du CAPASH option D.

Comment sont orienté-es les élèves vers la CLIS-dys ?

Pourquoi pas une prise en charge en classe ordinaire ?

Pour mes élèves, la scolarisation devenait difficile en classe ordinaire, malgré les dispositifs d'aide mis en place. L'orientation en Clis Dys se décide sur proposition des équipes éducatives. Les élèves doivent être reconnus par la MDPH ; un diagnostic est établi par une équipe pluridisciplinaire (CERTA, Resodys..).

Tous mes élèves bénéficient de prises en charge extérieures (orthophonie, psychomotricité, ergothérapie).

Une AVS est affectée à ta classe.

Quel est son rôle ?

J'ai la chance de travailler avec la même AESH depuis plusieurs années. Ses rôles au sein de la classe sont variés : aide aux élèves pour la gestion du matériel, conduite d'ateliers de réinvestissement, rappel des consignes, maintien de l'attention, accompagnement des élèves sur les temps d'inclusion.

Quel est l'avenir scolaire de tes élèves ?

Tout dépend du profil de l'élève. Dans la Var il n'existe pas d'Ulis collège dys, mes élèves sont orientés soit en milieu ordinaire (avec ou sans AESH) ou adapté (SEGPA), soit dans l'enseignement spécialisé (Ulis collège 1 par exemple).



Temps partiels dans notre académie : Le SNUipp-FSU gagne au Tribunal Administratif !

Le Tribunal Administratif de Nice a enfin rendu son délibéré. Le Tribunal Administratif de Nice annule donc partiellement la circulaire relative aux temps partiels. Il statue ainsi :

Septième alinéa du 1/ et du paragraphe 3-1

"La circulaire du Recteur de l'Académie de Nice du 19 février 2014 prévoit que seule la réduction du temps d'enseignement par journée sera autorisée et que le respect des nécessités de la continuité et du fonctionnement du service impose une organisation à la journée. Toutefois, en prévoyant un aménagement du temps partiel par journée, le Recteur a illégalement ajouté aux dispositions de l'article 37 ter de la loi du 11 janvier 1984 et du décret du 20 juillet 1982."

Le Tribunal administratif annule ce passage de la circulaire.

Les collègues souhaitant organiser le temps partiel par 1/2 journées peuvent parfaitement le faire !

Paragraphe 3-2

"Le Recteur de l'Académie de Nice a prévu dans ce paragraphe que les postes de titulaire remplaçant brigade, conseiller pédagogique, maîtres formateurs et, en règle générale, tous les postes à profil soumis à entretien sont incompatibles avec une activité à temps partiel. Ces dispositions ont ainsi prévu des restrictions à l'exercice du temps de travail à temps partiel, qui, en vertu des dispositions

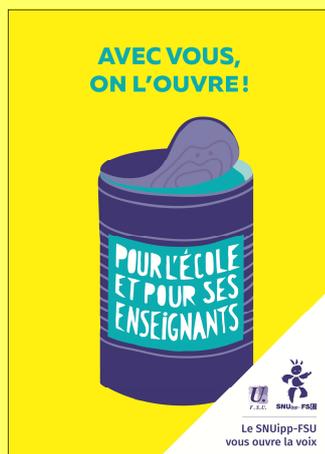
de l'article 37 de la loi du 11 janvier 1984, ne pouvaient être compétemment édictées que par décret en Conseil d'Etat. Aucune disposition du décret du 20 juillet 1982, ni aucune disposition des décrets statutaires des personnels en cause ne prévoit une exclusion de principe de ces postes du bénéfice d'une quotité de travail à temps partiel. Par suite, le syndicat requérant est également fondé à demander l'annulation de ce paragraphe de la circulaire".

Le Tribunal administratif donne donc raison au SNUipp-FSU et annule ce passage de la circulaire.

Tous les collègues peuvent donc travailler à temps partiel et ce quel que soit le poste occupé !

En guise de conclusion, " La République mande et ordonne au Ministre de l'Education Nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en ce qui le concerne ou à tous huissiers de justice à ce requis en ce qui concerne les voies de droit commun, contre les parties privées, de pourvoir l'exécution de la présente décision".

Le SNUipp-FSU veillera à ce que ces décisions de justice soient pleinement appliquées et exigera une régularisation de la situation dès la rentrée scolaire prochaine.



**Faire le choix du SNUipp-FSU,
c'est faire respecter vos droits
et tout mettre en œuvre
pour en obtenir de nouveaux !**